



Association «Les Etoiles»

RESERVATION VIDE-GRENIER
DU 20 MAI 2012

(A retourner avant le 10 Mai 2012)

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Adresse E-mail :

RESERVATION D'EMPLACEMENT

Nombre de Bloc de 2 mètres : X 15 € (particuliers) = Euros

..... X 20 € (professionnels) = Euros

Modes de règlement :

- Chèque bancaire ou Postal libellé à l'ordre de : Association Les Etoiles (à retourner à Mr BENSABER, 44 Gymnase J. Owens 44 rue R. Brosse 93430 VILLETANEUSE).

- Espèces directement pendant les permanences au Centre-Socio-Culturel (1 Av. J. Jaurès) les Mardis et vendredis de 13h30 à 17h et samedis de 8h30-12h et de 13h30-17h.

ATTENTION

Joindre au bon de réservation, une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire), votre règlement ainsi qu'une enveloppe timbrée à vos noms et adresse.

Lorsqu'un emplacement est réservé pour plusieurs vendeurs, la copie de la pièce d'identité de chacun des vendeurs est obligatoire.

Tous bons de réservation ou dossier incomplets ne sera pas pris en compte.

Toute réservation ne sera pas remboursée en cas d'annulation de votre part.

Je certifie avoir pris connaissance et m'engage à respecter les conditions de réservation ci-dessus ainsi que le règlement du Vide-Grenier mentionné au verso.

Signature :

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

. En vous inscrivant à notre Vide-grenier, vous vous engagez à respecter les conditions du règlement.

. LA VENTE de matériel neuf identique et en nombre (sauf pour les professionnels), l'animation de jeux payante (ex. : pêche à la ligne), la vente d'armes, d'animaux vivants et d'alimentation, EST INTERDITE sur les lieux de la brocante.

. Vous êtes responsables de votre stand. Vous déchargez ainsi les organisateurs de toute responsabilité pénale, civile, en cas de vol ou dégâts éventuels.

. Vous vous soumettez avec bonne humeur aux contrôles divers éventuels (par la Police ou un membre de l'association organisatrice) qui œuvre pour la sécurité de tous.

. Il est formellement interdit de sous louer, ni de céder votre emplacement ou une partie de celui-ci à toutes personnes n'ayant pas reçu l'autorisation de l'association. En cas d'incident avec les autres loueurs proches, vous en serez tenu responsables.

. Respectez le code de la route pour le stationnement.

. Respectez le plan de circulation établi pour la manifestation ou les consignes des membres de l'association.

. Pour accéder à votre stand, vous devrez vous munir de l'autorisation de l'association ainsi que du coupon qui vous auront été remis en contrepartie de votre réservation et de votre règlement.

. La mise en place des stands est possible de 6 h à 9 h du matin. L'accès des véhicules pour le démontage des stands ne sera pas autorisé avant 18 h.

. Dès que l'installation du stand est terminée, aucun véhicule (sauf petite remorque) ne devra rester sur l'emplacement durant la manifestation.

. Les emplacements non occupés à 9 h seront considérés comme disponibles et ne seront pas remboursés.

. L'autorisation d'exposer validée par l'association, devra être rendue aux organisateurs de la manifestation avant le départ du lieu d'exposition.

. L'association organisatrice se réserve la vente de boissons et d'alimentation. Aucune vente de ce genre ne sera autorisée.

A lire attentivement